



Introduction Générale

Le contexte international

Les problèmes de l'environnement n'ont pas de frontières. Dès le début du siècle, ils sont devenus une préoccupation internationale. Leur évolution rapide, a conduit la communauté des Nations à élaborer des instruments juridiques de protection de l'environnement sous forme de conventions de l'environnement et de protocoles internationaux. Cependant, l'état de l'environnement ne cesse de se dégrader et la vision protectionniste se trouve confrontée à de nombreuses limites. C'est en 1987 que la Commission de Brundtland a ouvert le débat sur la nécessité d'intégrer l'environnement dans les processus de développement, en démontrant que sans l'environnement il ne peut y avoir de développement et sans le développement on ne peut protéger l'environnement. Ce fût le lancement du concept de Développement durable.

Ce concept a été également au centre du débat de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio en 1992 qui a adopté l'Agenda 21. Le présent rapport retrace les lignes directrices des politiques et des stratégies élaborées au niveau international et celles adoptées au niveau national. D'autres conventions internationales ont aussi été discutées à l'occasion de la CNUED : la Convention sur la lutte contre la Désertification, la Convention sur la Biodiversité et la Convention sur les Changements Climatiques. Des fonds spéciaux ont été créés (tel que le Fonds pour l'Environnement Mondial : FEM) afin d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre des politiques environnementales. Les pays développés se sont engagés à augmenter leur contribution pour la protection de l'environnement, mais aussi et surtout, à faciliter le transfert des technologies propres et le savoir-faire vers les pays du Sud.

Cinq ans après Rio, les différents pays se sont retrouvés aux Nations Unies à New York pour évaluer la mise en oeuvre des conventions et la réalisation de leurs objectifs. Le constat a été

négatif : la dégradation de l'environnement continue, même dans les pays développés qui, à titre d'exemple, n'ont pas su arrêter des mesures concrètes pour réduire les gaz à effet de serre. Les fonds d'appui aux pays en développement n'ont pas été augmentés, alors que ces pays sont encore confrontés aux exigences pressantes du développement économique et, en même temps, à celles de leurs dettes extérieures.

Le suivi de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques est édifiant à plus d'un titre et montre l'engagement effectif des uns et des autres. Il est important de souligner, à ce titre, que, malgré les faibles taux d'émission des gaz à effet de serre, le Maroc s'est proposé pour abriter la 7ème Conférence des Parties (Marrakech - 29 octobre au 9 Novembre 2001). Il consacre ainsi le principe de la solidarité internationale en matière de développement durable.

Les modes de consommation irrationnels compliquent la démarche environnementale. Ces comportements ne connaissent d'ailleurs plus de limites du fait de la mondialisation qui impose évidemment bien d'autres défis aux pays en développement. Là aussi, les efforts communautaires semblent peu efficaces pour assurer une réelle prise en charge de l'environnement tant au niveau des accords de coopération bilatéraux et régionaux qu'au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les débats continuent et les initiatives surgissent pour trouver un consensus entre les Etats du Nord et ceux du Sud, peuples qui sont contraints d'unir leurs efforts pour la sauvegarde d'une planète commune.

Le deuxième Sommet de la Terre, qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002, sera une seconde occasion de faire une évaluation des efforts des différents pays en matière de développement durable.



Introduction Générale

l'Environnement au Maroc

Le Maroc jouit d'une position géostratégique privilégiée avec une façade maritime qui s'étend sur environ 3.500 km, s'ouvrant sur la mer Méditerranée au Nord, avec une côte d'environ 500 Km allant de Saïdia au Cap Spartel, et sur l'océan Atlantique à l'ouest, sur une longueur d'environ 3.000 Km de Cap Spartel à Lagouira.

La côte méditerranéenne est riche en sites naturels et paysagers avec quelques points de haute densité de population, surtout entre Tanger et Tétouan.

La côte atlantique concentre les plus grandes agglomérations atteignant les densités les plus élevées. Elle est desservie par un réseau d'infrastructure et de communication très dense. Elle regroupe aussi le plus important réseau hydrographique puisque les plus grandes rivières se déversent dans l'océan atlantique.

Les frontières sont limitées à l'Est par l'Algérie au Sud par la Mauritanie. La superficie du Maroc atteint 710.850 km², dont une part importante est couverte de zones montagneuses. Le moyen et le haut Atlas, principales chaînes de montagne s'élevant de 2.000 à 4.000 m. Le point culminant, le Toubkal, situé dans le Haut atlas, atteint 4.165 m.

Tributaire des conditions climatiques difficiles (les trois quart du pays sont arides à semi-arides) et de ses ressources naturelles limitées, le Maroc est l'un des pays qui a été très tôt préoccupé par la protection de son environnement. Les premiers textes juridiques datent en effet du début du siècle.

Cependant, à l'instar des autres pays en développement, l'évolution rapide du contexte socio-économique a très vite favorisé l'émergence de modèles de production et de modes de consommation peu soucieux de la protection de l'environnement.

En effet, les besoins d'une population en croissance rapide, ont rendu nécessaires un développement agricole intensif, la surexploitation des ressources naturelles et le développement du secteur industriel. Les conséquences de cette évolution axée sur la croissance économique, ignorant la plupart du temps la composante environnementale, se manifestent actuellement avec acuité.

L'urbanisation anarchique au détriment des terrains agricoles et d'écosystèmes naturels, la dégradation des forêts, la désertification, la pollution des cours d'eau et de l'atmosphère sont des problèmes environnementaux qui risquent de nuire au développement futur du pays.

Conscient de cette situation, le Maroc a engagé une nouvelle politique environnementale qui est fondée sur le concept de développement durable et entend faire de la protection de l'environnement un facteur clé du développement économique et social du pays.

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES), met en oeuvre ce nouveau concept. Ainsi, lors de la préparation du PDES, plusieurs commissions sectorielles ont été créées, et dans chacune d'elles, l'environnement a été représenté. La commission spécialisée de l'environnement a été un forum d'intégration des différentes commissions et a abouti à un plan quinquennal intégré et consensuel. Plusieurs mesures d'incitations financières et économiques ont été décidées pour accompagner la réalisation de ce plan, parmi lesquelles nous citons le Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP), instrument élaboré dans le cadre de la coopération bilatérale. Plusieurs projets de démonstration ont été également engagés afin de tester les nouveaux modèles et d'orienter les stratégies sectorielles.

Sur le plan juridique, le Maroc a lancé un vaste chantier d'harmonisation et d'amendement de son arsenal juridique, qui se caractérise par sa vétusté et la dispersion des responsabilités. De nouveaux textes ont été élaborés en vue de leur adoption dont notamment la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la loi sur la gestion des déchets et la loi sur les études d'impact sur l'environnement.

En matière d'éducation et de sensibilisation, le gouvernement a engagé des actions pour instaurer une nouvelle éthique de citoyenneté en faveur de l'environnement et pour faire participer tous les acteurs du développement à la responsabilité commune. L'éducation des enfants constitue la pierre angulaire de cette stratégie.



Introduction Générale

Contexte du Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Maroc (REEM)

La protection de l'environnement, c'est d'abord une conscience sociale, suivie d'une volonté politique, et enfin une mobilisation de tous les moyens socio-économiques tant au niveau national qu'international. Ce processus complexe dépend fondamentalement d'un levier commun : la connaissance et l'information.

Connaître l'environnement, suppose une description scientifique et objective de ses principales composantes en prenant en considération leur évolution en fonction des réalités sociales et économiques. Cette première étape est nécessaire afin qu'on puisse appréhender les problèmes de l'environnement, prendre les décisions adéquates et convaincre l'ensemble des acteurs et la population d'y adhérer.

Le Maroc dispose actuellement d'un ensemble d'outils de mesure et d'observation de la qualité de l'environnement (Observatoire National de l'Environnement, Laboratoire National de l'Environnement, Observatoire National de la Sécheresse, Laboratoire Public d'Etudes et d'Essai, et autres Laboratoires et Départements sectoriels). Plusieurs études et enquêtes environnementales ont été réalisées à des échelles géographiques variées et pour des besoins divers. Elles ont permis d'accumuler un riche patrimoine d'informations et de données de grande valeur certes, mais non systématiques et discontinues.

Le REEM et la démarche Pression-Etat-Réponse (PER)

Le Rapport sur l'Etat de l'Environnement (REEM) représente un premier test basé sur la combinaison des indicateurs Pression-Etat-Réponse (PER) adoptée par l'OCDE et par un certain nombre de pays du bassin méditerranéen.

La démarche PER a été choisie en raison de son efficacité. Elle fournit aux décideurs les moyens d'instaurer le réflexe trilogique : Connaître, Evaluer et Agir.

Le modèle PER repose sur la notion de causalité : les activités humaines exercent des Pressions sur l'environnement et modifient la qualité et la quantité des ressources naturelles (Etat). En Réponse à ces changements, le pays et la société doivent adopter

des politiques et des mesures environnementales, économiques et sociales qui, à leur tour, devront agir sur les Pressions.

Il est clair que l'application de cette démarche nécessite des outils de mesure et d'analyse très performants et continus. Néanmoins, la démarche progressive, proposée par l'Observatoire National de l'Environnement dans ce domaine, a permis de bâtir un premier lot d'informations et d'indicateurs qui, bien qu'ils ne répondent pas intégralement à la formule PER, donnent d'ores et déjà un premier diagnostic clair et scientifique de la situation environnementale au Maroc.

Présentation du rapport

La première version du REEM qui fait l'objet du présent rapport comprend 8 parties :

- Activités humaines : décrivant les spécificités économiques et sociales qui agissent sur l'environnement au Maroc.
- Milieux physiques : traitant des composantes physiques de l'environnement (Eau, Air et Sol).
- Biodiversité et milieu naturel : qui se focalise sur la Faune et Flore et les écosystèmes naturels.
- Milieux humains : mettant l'accent sur les problèmes de gestion des déchets solides, de l'impact des pollutions sur la santé et les zones fragiles du littoral qui connaît des concentrations humaines importantes.
- Stratégie et Plan d'Action : faisant ressortir la stratégie d'action menée pour la protection de l'environnement.
- Contexte institutionnel, juridique et financier : qui traite le cadre institutionnel et juridique de l'environnement au Maroc.
- Relations internationales : donnant un aperçu sur la coopération en matière d'environnement, que ce soit dans le cadre du multilatéral ou du bilatéral, et présentant les principales conventions et accords signés ou ratifiés par le Maroc dans le domaine de l'environnement.
- Information, Education et Communication (IEC) : mettant l'accent sur la situation actuelle de l'IEC en matière d'environnement et les moyens mis en oeuvre pour mettre la communication au service des changements de comportement en faveur de l'environnement.